

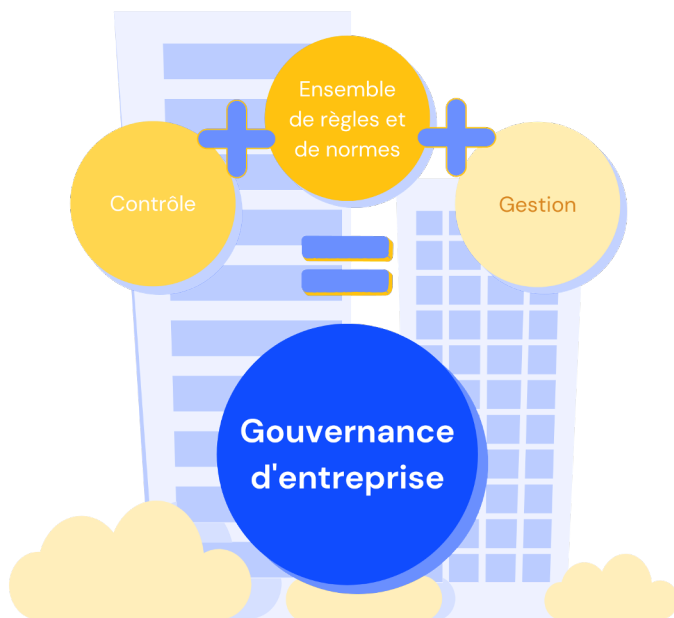
LE COEUR DU SUJET

La bonne gouvernance, qu'est-ce que c'est ?

UNE DÉMOCRATIE AU SEIN DE L'ENTREPRISE ?

Dans le cadre de la bonne gouvernance, une entreprise se doit de respecter certains principes. Comme c'est le cas dans une démocratie.

En 2020, un Code belge de gouvernance qui s'applique aux sociétés cotées en bourse est entré en vigueur.



Une gouvernance d'entreprise est considérée comme étant bonne lorsque l'entreprise atteint ses objectifs en se basant sur un juste équilibre entre l'esprit d'entreprise et la gestion, ainsi qu'entre performance et conformité.

Comment la bonne gouvernance est-elle concrètement appliquée au sein des entreprises ?

Si les ASBL et les sociétés non cotées en bourse ne sont pas contraintes par le Code belge, elles n'échappent pas pour autant aux règles de bonne gouvernance.

Dans ce cadre, il s'agit plus de recommandations et de dispositions supplétives que de réelles obligations.

Un objectif ? Lequel ?

Intégrer les principes de bonne gouvernance au sein de son entreprise, c'est se donner les outils nécessaires pour avoir une gestion saine, efficace et responsable. Cela permet également d'établir et de communiquer sur les moyens utilisés par l'entreprise en ce qui concerne la gestion de celle-ci, et plus particulièrement sa bonne gestion.

En suivant les recommandations de bonne gouvernance, l'entreprise se donne les moyens d'aboutir et, éventuellement, de réaliser plus facilement les objectifs qu'elle souhaite atteindre.

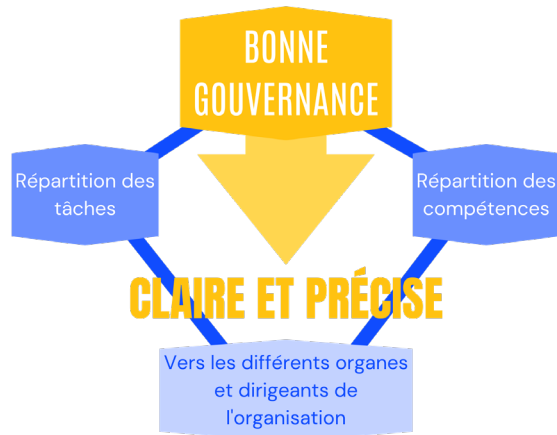
QUELLE UTILITÉ ? FAUT-IL DES PRÉREQUIS ?

Utilité

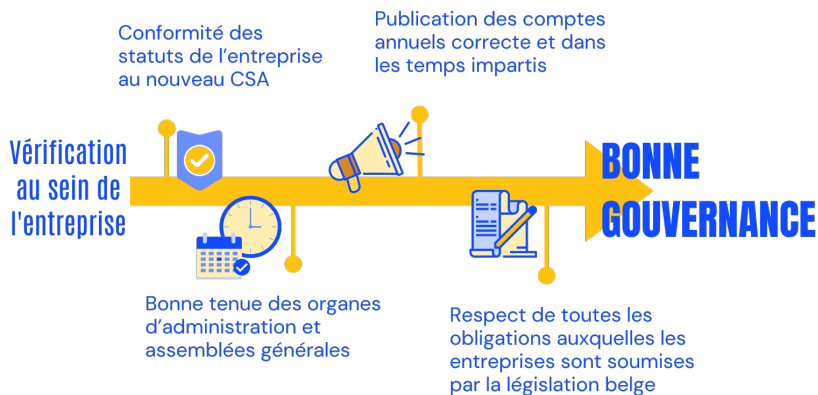
Les principes de bonne gouvernance vont permettre aux entreprises de créer un cadre pour les aider à avoir une gestion équilibrée et juridiciueuse, profitable à toutes les parties prenantes.

Objectif

Son objectif premier est de permettre aux dirigeants d'entreprise de créer un cadre pour aider au processus d'élaboration d'un système de gouvernance qualitatif et transparent, afin de pouvoir rendre compte de la politique menée à toutes les parties intéressées.



Avant de mettre en place une politique de bonne gouvernance, il est important de s'assurer de la conformité juridique des divers éléments légaux.



Si l'entreprise respecte ses obligations légales et est donc en conformité au niveau juridique, elle pourra ensuite aller plus loin en développant une gouvernance qui tient compte des relations des parties intervenantes, des comptes et peut-être de la mise en place d'un meilleur contrôle.

Les principes généraux

LES VALEURS FONDAMENTALES DE TRANSPARENCE, RESPONSABILITÉ ET ÉQUITÉ

Comme défini ci-avant, une bonne gouvernance signifie gérer, contrôler et surveiller son entreprise.

La mise en œuvre de cette bonne gouvernance doit se faire en respectant des valeurs fondamentales de transparence, de responsabilité et d'équité.

Transparence : levier de croissance ?

Parmi les principes généraux de bonne gouvernance figure notamment la transparence.

La transparence, au sein d'une entreprise, consiste en quelque sorte en une technique de gestion de nature à partager des informations financières, comptables et stratégiques, d'ordinaire confidentielles, à l'ensemble des salariés.

Il s'agit de placer la transparence au cœur même de la gestion et de préserver ainsi la confiance des salariés et des investisseurs.

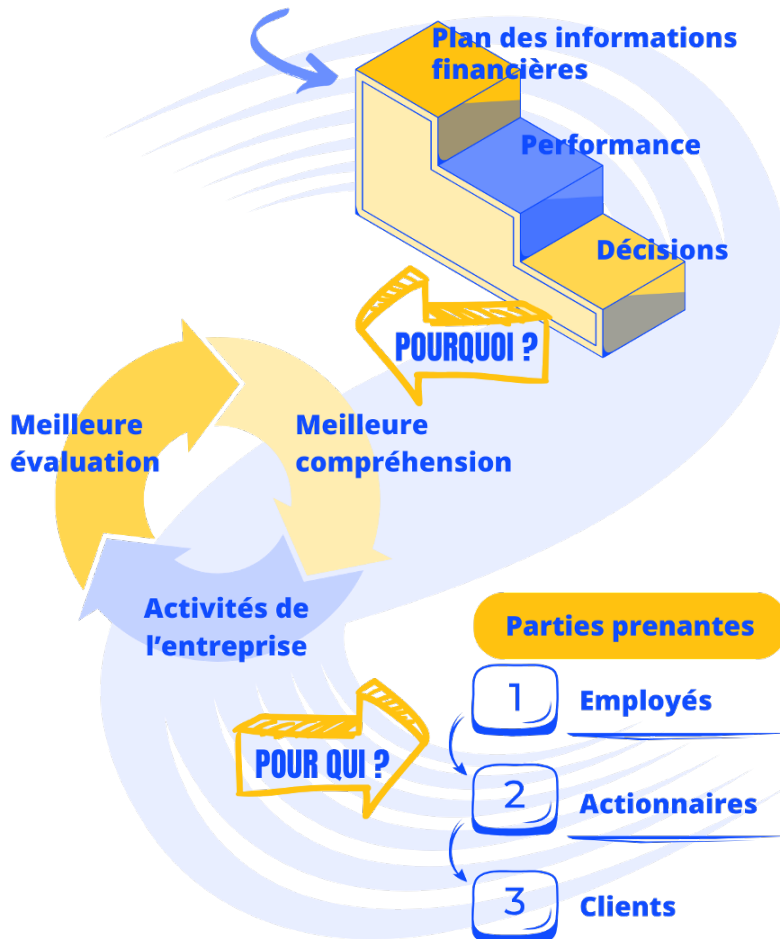
En pratique, il est important d'avoir une procédure d'évaluation de sa bonne gouvernance conformément à une procédure préétablie et transparente.

Mais le principe de transparence ou d'honnêteté ne s'arrête pas uniquement en interne, c'est-à-dire vis-à-vis de ses employés ou ses organes de gestion. La transparence en entreprise, c'est aussi une transparence vis-à-vis de l'extérieur, des clients et des partenaires.

La transparence prend alors une autre dimension. Une communication authentique et transparente peut devenir un outil marketing pouvant jouer sur la croissance d'une entreprise. Mais attention aux dérives.

TRANSPARENCE

DES ENTREPRISES



EXEMPLE
EXEMPLE
EXEMPLE

Dans le contexte écologique actuel, une communication transparente peut venir renforcer l'image de marque de l'entreprise. Ainsi, pourquoi ne pas être plus transparent sur le processus de fabrication, mettre en avant les efforts de l'entreprise pour ainsi réduire ses déchets et favoriser les fabrications locales ?

Responsabilité

La bonne gouvernance d'entreprise s'inscrit dans un mouvement qui tend vers une plus grande responsabilisation, une meilleure gestion et un meilleur contrôle des activités.

Elle vise à stimuler l'adoption de comportements responsables au sein des organisations.

Les dirigeants d'entreprise doivent être responsables de leurs actions. Ils doivent rendre compte de leurs décisions et de leur gestion aux actionnaires et à toutes les parties prenantes.

En pratique ? Cela peut être également la mise en place de mécanismes de contrôle interne pour prévenir des abus de pouvoir et des pratiques frauduleuses.

Équité

Toutes les parties prenantes doivent bénéficier d'un traitement équitable, aussi bien les actionnaires que les employés, les fournisseurs ou encore les clients.



Cela signifie donc que les décisions importantes doivent être prises en tenant compte des intérêts de tous, tout en évitant de favoriser un groupe au détriment d'un autre.

ASSURER UNE PARTICIPATION ACTIVE DANS LE PROCESSUS DE DÉCISION

La participation est également un élément important de bonne gouvernance pour les entreprises de petite taille et non cotées en bourse. Elle permet de renforcer la capacité de chacun à s'impliquer de manière constructive et sur un pied d'égalité par rapport aux dirigeants.



Quelques pistes :

- **le dialogue** : il est important d'établir un dialogue régulier et constructif avec les parties prenantes de l'entreprise : employés, clients, fournisseurs, pouvoirs locaux et autres organisations. Ce dialogue va permettre de mieux comprendre et mieux aborder les préoccupations et attentes de toutes les parties pour aboutir ainsi à des décisions plus informées et éclairées ;

- **une consultation et information** : outre le dialogue, il importe de consulter et d'informer les parties prenantes sur les questions importantes qui les concernent, soit par le biais de consultations informelles, d'enquêtes, de réunions ouvertes ou par la diffusion d'informations pertinentes ;
- **la participation des employés aux décisions qui les concernent** : par le biais d'un conseil d'entreprise, ou des délégués du personnel ou encore des comités de concertation, qu'il s'agisse des conditions de travail, des politiques de gestion des ressources humaines, de plans de rémunération, etc. ;
- **la participation aux préoccupations sociales et environnementales** : il est important d'impliquer les parties intervenantes dans le processus d'identification des impacts sociaux et environnementaux qu'impliquent leurs activités et dans la manière de les gérer ;
- **la participation financière** : par l'entremise de plans de participation aux bénéfices ou de plans d'options sur actions, permettant ainsi aux employés de partager les fruits de la croissance de l'entreprise.

